

Délibération 2021/43

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 10 décembre 2021**

Date de la convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

Objet de la délibération : PROPOSITION GGL – LOTISSEMENT LES PRES

L'an deux mil vingt et un et le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE –B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL
- S. JEUNET - P. LOUX – C.NOHARET-I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL -C. VIDAL - D.
ZARAGOZA

ABSENTS excusés : E. BONNIOL-

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré la société GGL concernant la reprise du projet de lotissement communal au lieu-dit « Les Prés ».

Ces derniers proposent à la commune 3 options :

- Soit acquisition de la totalité de la parcelle d'une surface de 7135 m² pour un montant de 420 000 € ;
- Soit acquisition d'une superficie de 6535 m² pour un montant de 360 000 € et viabilisation d'un macrolot de 600 m² environ pouvant accueillir 6 logements sociaux ou communaux (valeur de la viabilisation : 40 000 €) ;
- Soit acquisition d'une superficie de 6315 m² pour un montant de 300 000 € et viabilisation de 2 lots, 1 macrolot de 600 m² environ pouvant accueillir 6 logements sociaux ou communaux, et 1 lot de 220 m² environ permettant la réalisation d'un logement restant la propriété de la commune (valeur de la viabilisation : 60 000 €).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de donner l'accord à la proposition de la société GGL option n°2 (400 000 €), acquisition de 6535 m² environ à 360 000 € et viabilisation d'un macrolot de 600 m² pour la réalisation de logements sociaux ou communaux valeur 40 000 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MADATE maitre ARNAL notaire à Fontès pour la réalisation de l'acte.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL

